

**RAPPORT DE STAGE DE FORMATION AU CENTRE  
NATIONAL D'ETUDES AGRONOMIQUES DES  
REGIONS CHAUDES (CNEARC) DE MONTPELLIER**

*Thème : "CONSEIL AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES ET  
AIDE A LA DECISION"*

*Session de Mai 2002*

Période du 6 Mai au 31 mai 2002

Lieu de Formation : Montpellier (France)

Présenté par :

Mamadi N KEITA

Mme COULIBALY Aminata BARRY

Satigui SOUMAORO

URDOC2

URDOC2

CPS Niono

Financement : URDOC/SCAC//CIRAD

# SOMMAIRE

1 INTRODUCTION.....	2
2 METHODOLOGIE .....	2
3 SYNTHÈSE DE LA FORMATION EN SALLE .....	2
3-1 Présentation des différentes expériences .....	2
3-2 THEME I : Place et rôle du conseil dans le dispositif d'appui.....	3
3-2-1 <i>Une conception du conseil de gestion</i> .....	3
3-2-2 <i>L'approche du fonctionnement des exploitations agricoles</i> .....	3
3-2-3 <i>la gestion et la prise de décision</i> .....	4
3-2-4 <i>Les fonctions et champs du conseil</i> .....	4
3-3 THEME II Expériences et démarche de conseil.....	5
3-3-1 <i>Appui/ conseil type centre de gestion : étude de cas du Maghreb au Maroc</i> .....	5
3-3-2 <i>La formation /conseil de groupe de producteurs : cas du Burkina faso</i> .....	6
3-3-3 <i>Réseaux de références et processus d'innovation (Brésil, Amérique centrale)</i> .....	7
3-4 Les outils et méthodes de conseils .....	8
4 SYNTHÈSE DU VOYAGE D'ETUDE .....	8
4-1 Synthèse des échanges avec les agriculteurs.....	8
4- 2 Synthèse des échanges avec les structures d'appui.....	9
5 CONCLUSIONS.....	11
Annexes .....	12

## REMERCIEMENTS

Nous ne pourrions présenter ce rapport de stage de formation sans adresser nos vifs remerciements :

- A la direction du projet URDOC d'avoir accepté la formation de deux agents et d'assurer la prise en charge de la formation,
- A la direction du projet CPS et des CPS pour avoir accepté la formation d'un conseiller et de leur participation à la prise en charge,
- Au CIRAD, pour sa contribution à la prise en charge et de son accueil,
- A la coopération française SCAC pour la prise en charge des frais de formation du conseiller PCPS,
- Au CNEARC pour l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé,
- A notre compatriote Mohamed DICKO en formation à Montpellier pour sa grande sympathie durant le séjour.

## 1 INTRODUCTION

Le conseil de gestion démarré en 1997 comme programme test avec un groupe de paysans dans la zone de Niono, a évolué pour atteindre 14 groupes en 2001 dans 4 zones de l'ON. Le dispositif cdg a été effectivement mis en place en 2000 par le PCPS et l'URDOC. Il s'agissait alors pour l'URDOC d'élaborer des outils de gestion et de former les conseillers de l'ON et des Centres de Prestations de Services (CPS). Pour la consolidation du dispositif, la formation des formateurs et des conseillers devient une priorité pour ces différentes structures. C'est dans ce cadre que se situe le contexte de cette formation de quatre semaines. Rappelons qu'une première a eu lieu en 2001 avec la participation de deux agents de l'URDOC et un agent ON.

Cette formation doit permettre aux participants :

- de définir la notion de conseil, sa fonction, son champ d'action, et son insertion dans les dispositifs d'appui aux producteurs,
- d'améliorer sa pratique professionnelle : réflexion méthodologique, mise au point et utilisation d'outils appropriés pour la mise en œuvre d'une démarche de conseil adaptée aux besoins des exploitations agricoles,
- d'analyser les conditions de développement et de pérennité de ces démarches : type de dispositif, articulation avec les systèmes d'appui existants, financement, besoins de formation des personnels.

Elle a été financée par l'URDOC, le CIRAD, la Coopération Française et le PCPS, s'est déroulée du 6 mai au 31 mai, a regroupé 14 participants venant de 8 pays (Bénin, Cameroun, Guinée, Mali, Sénégal, Tchad, Haïti et Pays bas) au Centre National d'Étude Agronomique des Régions Chaudes (CNEARC) de Montpellier.

## 2 METHODOLOGIE

La formation s'est déroulée en deux étapes :

- **Une formation en salle** autour de 3 thèmes : place et rôle du cdg dans les dispositifs d'appui, les expériences et démarches de cdg, et les outils et méthode du conseil. Cette formation en salle s'est faite sous deux formes : forme cours magistraux avec des exemples et forme d'atelier avec des travaux en groupes sur des thèmes.
- **Un voyage d'étude** de 3 jours avec pour objectifs de discuter avec les agriculteurs et leurs partenaires de l'évolution et du développement de leur exploitation, l'organisation du conseil et les différents services apportés par les organismes et les modalités de prise en charge de ces services.

## 3 SYNTHÈSE DE LA FORMATION EN SALLE

Avant d'entamer les thèmes de la formation, une journée a été consacrée à la présentation des stagiaires et de leur structure afin de recenser les attentes des uns et des autres.

### 3-1 Présentation des différentes expériences

Différents types de dispositifs de conseil (privé, public) ont été présentés par les stagiaires. En dehors des cas du Bénin et du Mali (cas des CPS), tous les autres types de conseil sont gérés par des structures publiques (agents de l'état) dans le cadre du développement d'une filière agricole. Le conseil est développé au Bénin par des opérateurs privés (les ONG), au Mali, par des centres de prestation de services (OP). Il faut noter la présence d'un paysan Tchadien qui fait du conseil purement social.

Ainsi les attentes des stagiaires d'expériences diverses reposaient sur :

- la connaissance des approches de conseil,
- l'amélioration des méthodes de conseils,
- le financement du dispositif,
- le suivi évaluation du dispositif cdg,

- les possibilités du conseil avec les non alphabétisés
- les limites de l'utilisation de paysans formateurs.

### 3-2 THEME I : Place et rôle du conseil dans le dispositif d'appui

#### 3-2-1 Une conception du conseil de gestion

► **Définition du conseil** : Le cdg se définit comme étant l'ensemble des pratiques qui visent à aider un producteur à définir un projet, lié à un processus de production dans un environnement incertain en prenant en compte les objectifs qu'il s'est fixé et aux caractéristiques de son système de production.

► **Fondement de la démarche cdg** : Le cdg se base sur des approches systémiques ou rationnelles.

- Un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but. Il se caractérise par la structure, le fonctionnement, la régulation, le degré d'ouverture. On distingue le système agricole caractérisé par le mode d'exploitation, de gestion et d'aménagement des ressources qu'une population met en œuvre pour produire sur un territoire les plants et les animaux dont il a besoin. Le système de production est la combinaison des productions et des facteurs de production (capital foncier, travail et capital d'exploitation) dans l'exploitation agricole.

En agriculture, les types de système qu'on distingue sont le système de culture (combinaison dans l'espace et dans le temps entre le sol, les cultures et des techniques de production qui sont en générales multiples au sein de l'exploitation) et le système d'élevage qui est l'ensemble des relations qui s'établissent entre un troupeau, un, éleveur et le territoire.

- Par rapport à la rationalité du producteur, on distingue deux à trois niveaux.

**La rationalité absolue** caractérisée par :

- \* la recherche du profit,
- \* le décideur est rationnel (possibilité de faire un choix),
- \* les marchés sont imparfaits,
- \* le système d'information est total.

**La rationalité limitée (H Simon) cas de l'Afrique.** Caractérisée par :

- \* un système d'information borné,
- \* une connaissance limitée du décideur,
- \* des marchés imparfaits,
- \* la décision procédurale
- \* la définition des stratégies .

#### ► **Les unités de production agricole**

Les unités de production agricoles qu'on rencontre sont l'entreprise et le système d'exploitation familiale.

L'entreprise se caractérise par des facteurs de production mobiles et des fonctions de production. Quant aux systèmes d'exploitation familiale, ils se caractérisent par la rigidité des facteurs de production et présentent des fonctions complexes (production, consommation, accumulation résistance). Très souvent, il existe des sous unités de productions cohérentes.

#### 3-2-2 L'approche du fonctionnement des exploitations agricoles

La mise en place d'un dispositif de conseil de gestion repose sur la connaissance préalable d'un maximum d'informations sur l'exploitation et son environnement socio économique.

Ceci constitue un outil fondamental utile pour accompagner le système qui serait mis en place. L'analyse détaillée des situations agricoles (sur un terrain donné) par l'étude du système agricole, le zonage, la typologie d'exploitations débouche sur un diagnostic par groupes et enfin à une caractérisation de l'exploitation agricole.

Le zonage consiste à déterminer des zones homogènes vis à vis des formes de mise en valeur et se fait à partir des méthodes de croisement d'observations (superposition des cartes, analyse de

paysage, transepts, histoire ou à dire d'autres personnes ressources).

La typologie des exploitations consiste à déterminer des groupes d'exploitation homogènes en fonction d'un ou de plusieurs facteurs.

➤ *Diagnostic par groupe d'exploitation*

Ce diagnostic s'intéresse à la connaissance de :

- La conduite de la sole cultivée (relation milieu-technique de cultures, explication du rendement, assolement-rotation),
- Du système de culture, et d'élevage,
- Du système d'activité (répartition de la trésorerie, répartition des travaux, stratégie).

➤ *L'analyse de l'exploitation du producteur*

Elle doit porter sur :

- l'inventaire des ressources disponibles (composition de la famille, force de travail, foncier, l'équipement, les animaux ),
- l'histoire de l'exploitation (condition d'installations, l'évolution (accumulation, dégradation)
- l'étude des différents sous exploitations (culture, élevage, autre activité),
- la synthèse du système d'activité,
- l'évaluation des résultats (capacités de reproduction, évaluation des résultats économiques).

### *3-2-3 la gestion et la prise de décision*

La gestion consiste à prendre des décisions pour atteindre des objectifs prédéfinis. C'est la notion d'anticipation qui a pour objet de dégager des alternatives pour le producteur qui possède un plan plus ou moins formalisé. Une fois le choix effectué, il s'agira d'animer (exécuter le processus ), d'ajuster au fur et à mesure, contrôler et mesurer les écarts. IL faut agir en fonction du temps (agir immédiatement quand il le faut) et des moyens.

### *3-2-4 Les fonctions et champs du conseil*

Différentes raisons expliquent la mise en place d'un dispositif de conseil de gestion :

- le désengagement de l'État des fonctions de conseil sur le plan structurel. Ceci amène à poser la question de savoir quel type de dispositif d'appui peut-on imaginer pour répondre aux besoins des producteurs?
- l'émergence de l'économie des exploitations vers le marché (difficultés de rentabilisation de la production, fluctuation des prix ...),
- l'émergence dans beaucoup de pays d'opérateurs privés et d'organisations paysannes.

➤ **Les objectifs recherchés sont :**

- de fournir des outils d'aide à la décision aux producteurs
- d'appuyer l'émergence de dispositifs de conseils naissants.

➤ **La problématique qui en découle se résume comme suit :**

- le rôle de la recherche et des services d'appui est redéfini (processus de création et de diffusion de références et innovations)
- le paysan devient un acteur au développement (savoir locaux, innovations endogènes, réseaux sociaux techniques...)
- Le conseil doit être adapté à la diversité des situations

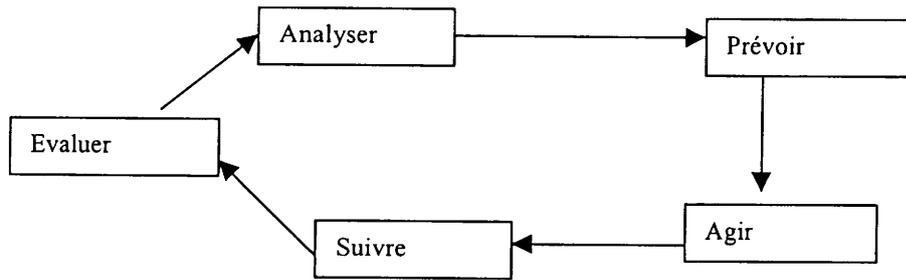
➤ **S'agissant des fonctions du conseil, elles se définissent par :**

- la formalisation de la demande paysanne (précision des besoins),
- la construction institutionnelle par la définition d'un cadre politique qui reste très déterminant,
- l'élaboration des méthodes et outils répondant à la demande du paysan,
- la construction d'un système d'information et la production de références technique et économique sur la base des résultats de la recherche et des pratiques paysannes,
- l'identification, la formation et le pilotage des conseillers,
- l'identification des mécanismes de financement (Etat, extérieur, op, EF...),

Le conseiller ne doit en aucun cas être désemparé, il doit avoir une connaissance suffisante du

milieu, être disponible, avoir la confiance de son interlocuteur paysan, capable d'analyser les situations.

### Le cycle du conseil :



## 3-3 THEME II Expériences et démarche de conseil

### 3-3-1 Appui/ conseil type centre de gestion : étude de cas du Maghreb au Maroc.

Il a été créé un centre de gestion sur le périmètre de Loukos dans le cadre d'un projet allemand financé par la KFW.

Les interventions de ce projet régional de mise en valeur s'articulaient autour de l'aménagement du périmètre.

Dans le cadre du conseil aux EF, l'objectif du projet visait à améliorer le revenu des agriculteurs. Des agents de l'état mobilisés pour la réalisation de ce conseil purement économique ont reçu une formation en gestion, et leur rôle a été défini.

La sélection des agriculteurs (participant au CdG) a été faite sur la base du volontariat, de leur accessibilité pendant certaine période de l'année et de leur niveau technique élevé.

A partir des carnets, des données étaient recueillies auprès des agriculteurs une fois par quinzaine pour être traité à l'aide d'un logiciel adapté. Si les résultats d'une part étaient restitués aux paysans, les données d'autre part ne servaient qu'à alimenter la banque de données de l'état, ce qui constituait un grand handicap (mauvaise perception de l'approche par les agriculteurs). Au cours des enquêtes, des problèmes étaient apparus (relatifs à la fiabilité des données, l'absentéisme fréquent des agriculteurs, la représentativité des agriculteurs suivis 78 sur 2400)

- Face à ce constat, des questions ont été posées sur l'adéquation entre les objectifs du CGEA et les besoins des agriculteurs :

- Existe-t-il une demande en conseil de gestion par les agriculteurs du périmètre, et quels types de conseil ont-ils besoin ?

- Quels sont les méthodes utilisées par les agriculteurs pour gérer leur exploitation ?

- Quels types d'informations seraient-il souhaitable de restituer pour chaque type d'agriculteur ?

Sur la base des hypothèses qui en sont découlées, une nouvelle approche de conseil de gestion a été mise en place.

La méthodologie adoptée dans cette nouvelle approche a porté sur une étude diagnostique des exploitations, à la formalisation de la demande, à anticiper les projets.

### Quelques éléments de différences entre vulgarisation classique et conseil de gestion

Vulgarisation classique	Conseil de gestion
Programme ± négocié	- Prise en compte de la demande paysanne
- Rôle fort de l'état	- Etat, ONG, OP, Privés
Majorité des paysans	public ciblé
Technique	- Technico-économique, financier et social
- Diffusion de messages	- Renforcement des capacités
Culture et élevage	- Approche globale

### 3-3-3 La formation /conseil de groupe de producteurs : cas du Burkina faso

Le conseil de gestion a été structuré par la SOFITEX autour du coton. L'émergence de la culture du coton a créé des différenciations entre les producteurs. Le dysfonctionnement des OP et des exploitations familiales face aux crédits a conduit le service de vulgarisation de la SOFITEX à réfléchir sur une méthode de conseil qui prend en compte l'approche globale en vue de redresser la crise de trésorerie qui les frappait. Le dispositif de conseil mis en place a été le suivant :

- la mise en place d'un service de R/D pour appuyer le conseil,
- le test dans trois villages du dispositif,
- le choix des groupes de paysans volontaires (10 à 20 paysans par groupe)
- l'animation des groupes de paysans en salle, au champ, des visites inter paysannes.
- l'élaboration des outils et références en langue dioula
- l'analyse des données technico-économiques et sociales enregistrées dans les carnets par les paysans avec l'appui du conseiller pour tirer des enseignements.

On a noté un réel intérêt des paysans pour ce type de conseil.

**Conséquences :** Le conseil était assuré par les cadres de la société et les outils utilisés n'ont pas évolués. Ainsi le choix des paysans de mettre en place un dispositif autonome géré par eux mêmes n'a pas reçu l'aval de la société.

La direction générale a désisté pour l'extension de ce type de conseil à cause des problèmes de coûts et de promotion du coton.

➤ Elaboration d'une grille d'analyse de dispositifs conseil de gestion

Trois groupes de travail ont été mis en place pour analyser les trois dispositifs de conseil de ce pays (service de vulgarisation, UNPC-B et SOFITEX). Les résultats des travaux sont indiqués dans le tableau ci dessous :

Indicateurs	Services de vulgarisation classiques	UNPC_B (OP)	SOFITEX
Formalisation de la demande		Producteurs	SOFITEX
Construction institutionnelle	Recherche, développement, Vulgarisateur (conseiller) paysan,	UNPC-B, conseiller, paysan (comité de pilotage)	SOFITEX, UNPC-B conseiller, producteur
Méthode et outils	Animation en groupe Training and visite démonstrations	Participative, animation S/E visites, échanges	Dynamique de groupe Animation
Conseiller / pilotage	Technicien de vulgarisation	Niveau bac expérience	Ingénieur, sociologue, géographe appuyés par SOFITEX
Financement	Etat, banque mondiale, coopération française	Op, producteurs, AFD	SOFITEX
Suivi / évaluation	Recherche-action	Producteurs à travers les UD (union départementale)	

### ► Grille d'analyse d'un dispositif de conseil de gestion

A partir des différentes démarches étudiées, les stagiaires constitués en sous-groupes ont élaboré une grille permettant d'analyser un dispositif de conseil. Cette grille se présente comme suit :

#### 1- Analyse du contexte

- Situation agro - écologique (pluviométrie, sols)
- Evolutions politiques et socio-économiques
- Evolutions des appuis au producteur (services)
- Caractéristiques des exploitations (niveau, accès aux facteurs, organisation des filières, contraintes)

#### 2- Analyse de la demande

- Origine du dispositif
- Besoins exprimés
- Besoins réels identifiés
- Formalisation de la demande
- Public concerné (à qui s'adresse-t-on ?)
- Formulation des objectifs

#### 3- Dispositif institutionnel

- Acteurs impliqués (niveau de participation des producteurs aux instances de décision)
- Rôles et responsabilités
- Profil des conseillers : recrutement, rémunération ; nombre de producteurs suivis
- Elaboration du programme d'activité (qui ?)

#### 4- Mise en œuvre du programme

- Approche méthodologique : formation, visites, échanges, suivi, expérimentation, alphabétisation
- Outils utilisés et types de conseil
- Articulation entre les différentes méthodes
- Moyens humains et matériels
- Difficultés
- Formation et pilotage des conseillers
- Diffusion

#### 5- Financement

- Qui finance ? : OP, Etat, autres bailleurs
- Mécanismes de financement (Origine, montage financier, répartition, évaluation)

#### 6- Suivi Évaluation

- Qui fait le suivi évaluation ?
- Type de suivi évaluation
- Niveau d'implication des producteurs et des OP

Dispositif S/E (quantitatif, qualitatif), indicateurs (qui détermine les indicateurs ?).

#### 3-3-4 Réseaux de références et processus d'innovation (Brésil, Amérique centrale)

##### ► Lien entre innovation et conseil de gestion : Etude de cas Brésil

Les dispositifs de conseil partent de diagnostics (études techniques économique, de fonctionnement des exploitations) pour trouver des problèmes d'ordre économique, social, foncier, n vue de prendre des décisions permettant de les résoudre.

Les solutions peuvent venir des paysans eux-mêmes, du conseiller, de la recherche, d'autres paysans (en dehors de ceux des groupes CdG), des expérimentateurs paysans.....

Les innovations sont stimulées par des questionnements collectifs et ou individuels permanents

##### ► paysans expérimentateurs : cas de l'Amérique centrale

Le cas de l'Amérique a été illustre par des projections diapo sur des expérimentateurs paysannes. On retient de cette démarche :

- L'identification des agriculteurs expérimentateurs (AE) par la recherche sur la base du

volontariat,

- La formalisation de la demande paysanne avec l'appui des techniciens de la recherche au cours des rencontres

- La mise en place et la conduite des tests par les AE avec l'assistance des techniciens

- La restitution des résultats aux autres agriculteurs en séance plénière (congrès) et/ou à la radio, les cassettes vidéo, les albums photos.

Le renforcement de la capacité paysanne est très déterminant dans le conseil de gestion.

### 3-4 Les outils et méthodes de conseils

Des réflexions ont porté sur les outils utilisés dans les différents dispositifs de conseil, leurs intérêts et limites, les contraintes et les ajustements possibles.

#### Exemple : cas du Mali

Outils	Intérêts	Limites	Contraintes	Ajustements
Caractérisation de l'exploitation	Connaissance EA par le conseiller	Ne traite un diagnostic		Etude mono
Plan prévisionnel des cultures	Anticiper la campagne	Pas dans les habitudes		A coupler avec la réalité
Suivi des activités	Enregistrer les données		Difficile pour les moins alpha	Renforcer alpha
Fiche EA	Bilan annuel de l'EA		Souci des producteurs de fournir les données à l'ON	En cours de réflexion
Animation de groupe	Echanges		Irrégularité de certains participants	S'adresser à des Groupes intéressés
Suivi individuel	Confidentialité	Temps	Disponibilité	
Visites d'échange	Echanges		Moyens matériels	
Formation des conseillers	Renforcer la capacité des conseillers	Manque de compétence dans certains domaines	Moyens financiers	Formation continue
Parcelles tests	Innovations, recherche/pratiques paysannes			
Démonstrations	Innovation/ diffusion			
Paysans formateurs	Limité le coût du conseil	Méfiance	Niveau d'analyse faible	A renforcer

## 4 SYNTHÈSE DU VOYAGE D'ÉTUDE

Les journées du 27, 28, 29 Mai 2002 ont été consacrées à un voyage d'étude pour rencontrer les agriculteurs et différentes structures d'appui et organismes de conseil agricole dans la région de l'Hérault et la Gard.

L'objectif de ce voyage était de discuter sur le fonctionnement et l'évolution du système d'exploitation, les besoins en matière de conseil et les services mobilisés au niveau des différents structures d'appui.

### 4-1 Synthèse des échanges avec les agriculteurs

Les stagiaires constitués en 4 sous-groupes ont rencontré 4 agriculteurs sur le secteur de St Martin de Londres et Lodève.

Les discussions menées nous ont permis de comprendre que :

- les agriculteurs rencontrés ont tous une orientation de filière. Il s'agit de :

Pierre CHAIZE Orientation caprin lait- transformation fermière,

Benoît CAIZERGUES Orientation maraîchage,

Daniel FABRE orientation bovin viande,

Dominique SINGLA Orientation ovin lait,

- L'agriculteur a la liberté de choisir une production qui est orientée par la rentabilité, l'environnement économique, la pénibilité du travail.

- Le producteur adhère à un centre de gestion de son choix, qui lui fournit un conseiller pour un besoin précis. Le conseiller intervient à la demande du producteur. Il peut jouer un rôle d'intermédiation avec d'autres compétences.

- Le conseil se fait dans une démarche inter active entre le producteur et son conseiller (dialogue continue, réformulation de la demande, aide à la recherche de solution). Les relations de confiance se construisent dans le temps sur la base de l'efficacité du conseil. La tenue de la comptabilité soit par le producteur lui-même soit par un privé, le sécurise de la fiscalité (TVA).

#### 4- 2 Synthèse des échanges avec les structures d'appui.

Au cours de ce voyage nous avons pu rencontrer :

##### ➤ **Le syndicat de contrôle de performance**

Cette structure créée en 1974 à la demande des paysans, couvre deux départements (L'Erault et le Gard ). Elle a pour mission l'identification et le contrôle de performance. Des outils de gestion purement techniques (sélection des animaux bovins ovins caprins.) sont fournis. Pour son fonctionnement, l'état contribue à hauteur de 50% à travers la chambre d'agriculture, et les adhérents assurent le reste en payant des cotisations annuelles variables en fonction des services demandés (5000 à 12000 FF/adhérents). Le syndicat compte à ce jour 125 adhérents.

##### ➤ **L'association de Gestion et d'Economie Rurale Agrée (A.G.E.R.A. -34)**

Représentée dans chaque département, cette association a été créée par les syndicats agricoles pour faire face aux contraintes fiscales. Elle travaille sur les activités comptables, informatiques, et juridiques (tableaux de financement pour l'accès aux crédits bancaires, compte de trésorerie de l'exploitation).

Contrairement à la chambre d'agriculture qui fait souvent des missions publiques, tous les services sont payants et en fonction du temps avec le demandeur.

##### ➤ **La Société Coopérative "les éleveurs du Languedoc"**

Cette société compte 30 éleveurs bovins viande et 90 éleveurs ovins. Sur le territoire du Languedoc.

La coopérative a pour mission :

- La collecte des produits chez tous les adhérents
- La mise en marché des produits d'élevage (broutards vifs et viande)
- L'adaptation des produits aux marchés
- Le développement d'une qualité locale pour vendre localement
- Le montage de dossier pour financement.

Les prix d'achats sont très variables selon les espèces et le poids (8 à 16 F/kg).

Chaque adhérent paye le fonds social en raison de 50 F/10 têtes

##### ➤ **La Confédération Générale des Producteurs de Lait de Brebis et des Industriels de Roquefort**

C'est une association interprofession qui regroupe les producteurs et les transformateurs de lait de brebis.

Dans son organisation, on distingue 150 syndicats locaux producteurs de lait de brebis regroupés dans une fédération de producteur et 7 industriels regroupés dans une autre fédération (d'industriels). Il y a un conseil d'administration de 18 membres dont 9 par fédération.

Trois missions sont assignées à la confédération.

- Rôle juridique : défense et promotion de l'appellation »Roquefort » ;
- Rôle économique : maîtrise de la production, fixation du prix de lait ;
- Rôle technique : contrôle laitière, insémination, sélection.

La confédération reçoit de tous les adhérents une cotisation pour le service demandé. La subvention de l'état représente 10% des frais de fonctionnement.

➤ **La Chambre d'Agriculture de Lodève**

C'est un établissement public à caractère économique qui coordonne l'ensemble des actions de développement rural auprès de l'état. Chaque département possède une chambre d'agriculture. Deux missions sont assignées à cette structure :

- Une mission de conseil consulaire : représentation des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics. Les agents qui assurent cette fonction sont des fonctionnaires de l'état embauchés par la chambre (au nombre de 10).
- Une mission de conseil d'intervention.

Le conseil intervient sur des services d'utilité agricole de droit public et / ou sur les services demandés par le paysan. La chambre compte 40 conseillers privés qui interviennent dans différentes filières (viticole, grandes cultures, fruits et légumes, MEF ...).

Le budget de fonctionnement se compose de :

- 70% représentant les fonds perçus sur le foncier (non battis) prélevés par les services fiscaux
- 30% proviennent des services payants.

➤ **Les constats sur le conseil dans la zone d'accueil.**

Les stagiaires se sont aperçus que :

- il y a une diversité de structure d'appui exerçant chacune des fonctions spécifiques.
- les paysans bien organisés dans des filières ont toute la liberté de choisir leurs conseillers en fonction de leurs besoins.
- on note une réelle cohésion entre la chambre et les services techniques de l'état.
- l'état n'est pas un acteur du dispositif d'appui, mais joue un rôle d'impulsion pour la mise en place des structures professionnelles.
- la prise en charge du conseil est assurée par le paysan par le paiement des cotisations et des frais des services rendus, et indirectement par l'état par des subventions.

## 5 CONCLUSIONS

Globalement, cette formation a été satisfaisante par rapport à nos attentes et nous a permis de tirer des enseignements. Elle a permis de comprendre :

- le bien fondé du conseil comme dispositif d'appui aux producteurs,
- que la mise en œuvre d'un dispositif de conseil nécessite une certaine autonomie de gestion. Le producteur devient le principal acteur, et le cadre institutionnel doit être clairement défini,
- qu'il n'existe pas de dispositif standard de conseil transposable. La construction se fait sur place dans chaque milieu en fonction des besoins et en tenant compte des réalités socio-économiques, techniques et environnementales,
- que le conseil individuel doit être renforcé pour mieux appréhender les problèmes du paysan,
- que l'état doit jouer un rôle déterminant dans la mise en place des dispositifs d'appui aux producteurs (fonction d'utilité publique du conseil, renforcement des capacités des producteurs et des organismes privés de conseil),
- La nécessité pour le paysan de contribuer aux frais de prise en charge du conseil.
- La différence entre conseil de gestion et vulgarisation classique,

Cependant, on retient quelques insuffisances observées au cours de cette formation :

- L'insuffisance des temps réservés aux travaux de groupe pour traiter des sujets importants,
- Très peu de stagiaires avaient des connaissances en matière de conseil de gestion, ce qui a limité les échanges entre participants
- Le temps consacré au voyage d'étude a été insuffisant (3 jours) vu l'importance des débats. Certains stagiaires ont souhaité que des conseillers de terrains soient désormais invités à intervenir dans la formation en salle

Par rapport au type de conseil développé dans la zone Office du Niger, nous pensons qu'il existe :

### **des acquis qu'il faut consolider :**

pour mieux prendre en compte les demandes paysannes, des études de milieu sont faites par zone,

- le conseil développé est technico-économique et prend en compte les femmes non alphabétisées,
- le pilotage du dispositif est assuré par les producteurs ce qui implique l'indépendance du conseil qui est indispensable pour la réussite du cdg,
- les outils sont transcrits en langue nationale ce qui facilite la diffusion,
- une ébauche de prise en charge partielle par les bénéficiaires.

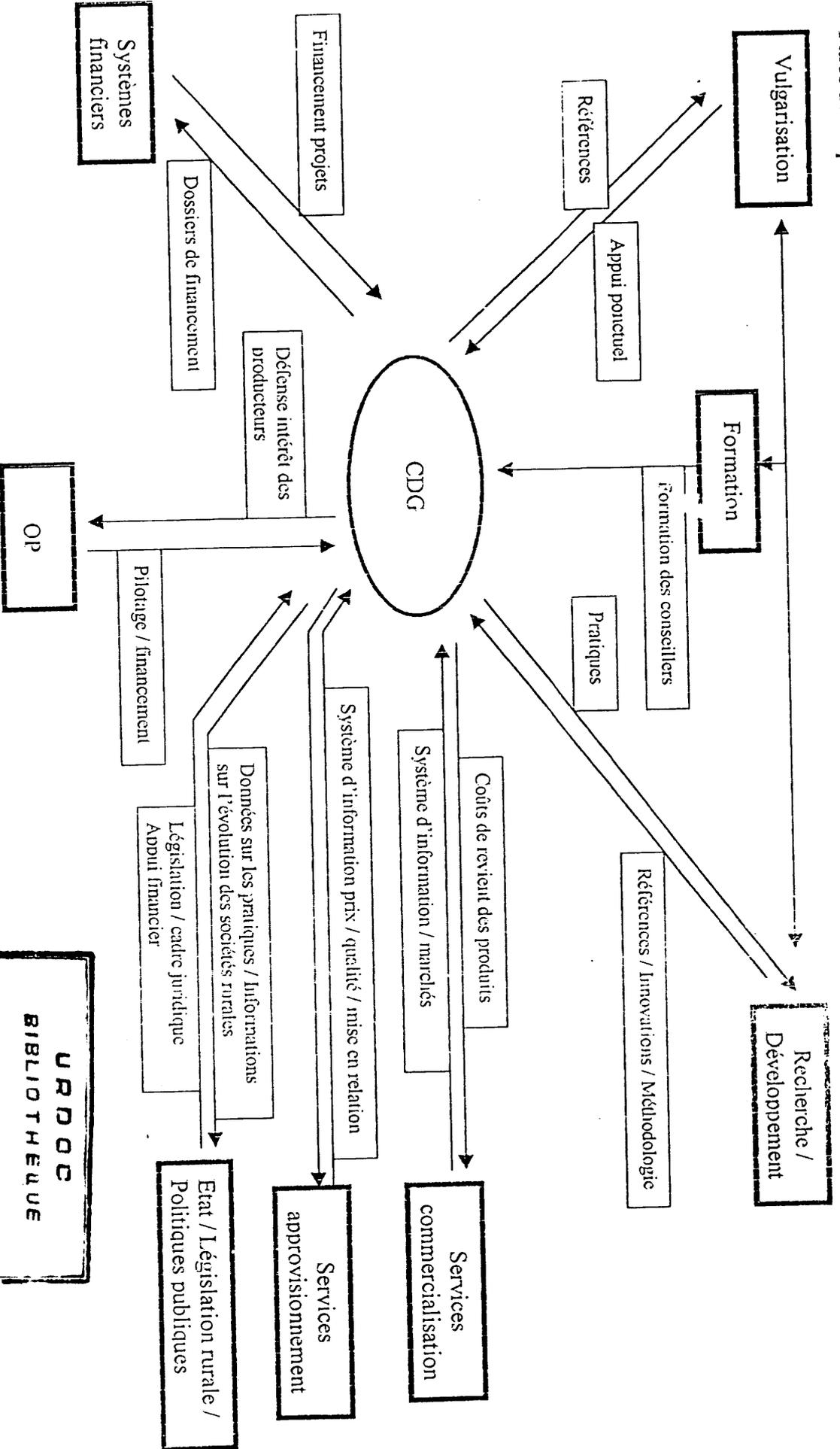
### **Des faiblesses à étudier :**

- le faible niveau d'alphabétisation pouvant limiter le nombre d'adhésion,
- la faiblesse du niveau d'implication de l'état dans le conseil,
- la taille réduite des EF.

## Annexes

- 1 - Place du conseil dans le dispositif d'appui aux producteurs
- 2 - Calendrier de la session
- 3 - Liste des participants à la formation

Place du dispositif



URDOC  
BIBLIOTHÈQUE

N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

Date: / /

CNEARC		Formation continue	
SEMAINE		MODULE : Conseil aux exploitations agricoles et aide à la décision	
Du 06 mai au 10 mai		Coordination : J. RIPOCHE	
DATE	HORAIRES	THEME	INTERVENANTS
LUNDI 06	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	F. sentation des objectifs et du programme de la session Présentation des stagiaires : Situation professionnelle : Attentes (remise de la documentation)	P. LE GRUSSE P. BONNAL G. FAURE J. RIPOCHE P. BONNAL
MARDI 07	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	<b>Partie I - Place et rôle du conseil dans les dispositifs d'appui</b> Approche du fonctionnement des exploitations agricoles	P. BONNAL
MERCREDI 08		PPPP	
JEUDI 09		PPPP	
VENDREDI 10	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	La gestion et la prise de décision	P. LE GRUSSE
			101

CNEARC		Formation continue		
SEMAINE		MODULE : Conseil aux exploitations agricoles et aide à la décision		
Du 13 mai au 17 mai		Coordination : J. RIPOCHE		
DATE	HORAIRES	THEME	INTERVENANTS	SALLE
LUNDI 13	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Les fonctions et champ du conseil Acteurs, dispositifs, suivi, prise en charge	G. FAURE	101
MARDI 14	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Structuration du conseil en France : Objectifs ... Evolution historique - Diversité	<i>François Dubou</i> Vincent ARENALES DE CAMPO	101
MERCREDI 15	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Partie II : Experiences et démarches de conseil Appui/conseil type centre de gestion : Etude de cas Maghreb Formation / conseil de groupe : Etude de cas Afrique	P. LEGRUSSE G. FAURE	101
JEUDI 16	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Réseaux de références et processus d'innovation Etude de cas Brésil Libre	P. BONNAL	101
VENREDI 17	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Paysans expérimentateurs Etude de cas Amérique centrale Travaux de groupes : Elaboration d'une grille d'analyse des expériences	H. HOCCDE J. RIPOCHE G. FAURE	101

CNEARC		Formation continue		
SEMAINE		MODULE : Conseil aux exploitations agricoles et aide à la décision		
Du 20 mai au 24 mai		Coordination : J. RIPOCHE		
DATE	HORAIRES	THEME	INTERVENANTS	SALLE
LUNDI 20				
MARDI 21	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Travaux de groupes : Typologie des différentes expériences et contraintes de mise en œuvre Restitution / Discussion	J. RIPOCHE P. BONNAL P. LEGRUSSE	101
MERCREDI 22	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	<b>Partie III : Les outils du conseil</b> Construction de références locales Elaboration de fiches d'exploitation	P. BONNAL G. FAURE	101
JEUDI 23	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Instrumentation informatique Libre	P. LEGRUSSE	Informa tique
VENDREDI 24	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Travaux de groupes : réflexion sur les outils du conseil Discussions / débat Préparation du voyage d'étude	G. FAURE P. LE GRUSSE J. RIPOCHE P. BONNAL	101

CNEARC		Formation continue		
SEMAINE Du 27 mai au 31 mai		MODULE : Conseil aux exploitations agricoles et aide à la décision Coordination : J. RIPOCHE - V. BOUSSOU		
DATE	HORAIRES	THEME	INTERVENANTS	SALLE
LUNDI 27	08H00 - 12h15 14h00 - 18h00	Voyage d'étude	P. BONNAL J. RIPOCHE	
MARDI 28	09H00 - 12h15 14h00 - 18h00	Voyage d'étude	P. BONNAL J. RIPOCHE	
MERCREDI 29	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Voyage d'étude	P. BONNAL J. RIPOCHE	
JEUDI 30	09H00 - 12h15 14h00 - 17h15	Travaux de groupes : Enseignements tirés et mise en perspective en situation professionnelle Libre	J. RIPOCHE P. LE GRUSSE	101
VENREDI 31	09H00 - 12h15	Restitution Evaluation de la session Cocktail de clôture de la session	J. RIPOCHE P. LE GRUSSE	101

Conseil aux exploitations agricoles et aide à la décision

6 mai 2002 - 31 mai 2002

**LISTE DES PARTICIPANTS**

Nom   Prénom Nationalité	Adresse en France	Activité	Adresse Professionnelle
Code 2954 COULIBALY Aminata BARRY MALI	M/Mme. BETHUNE - rue Georges CUVIER - Aiguolongue	Chargée des appuis aux groupes de femmes Volet conseil de gestion - urdoc@buroitcservices.net.ml	Télex Fax (223) 35 21 27 Télé (223) 35 21 27 Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement (URDOC) BP 11 NIONO MALI
Code 271 DIALLO Mamadou Pathé GUINEE	CU Voie Domitienne - Pavillon 5 - ch. 020 MONTPELLIER Télé 04-67-04-03-05	Chief division appui aux organisations paysannes Service National de la promotion rurale et de la vulgarisation	Télex Fax (224) 41 23 92 Télé (224) 45 42 52 MINISTERE AGRICULTURE EAUX ET FORETS BP 4583 CONAKRY GUINEE
Code 2956 DIARRA Mamadou Moustapha MALI	Observatoire chambre 300 Télé 04-67-58-01-91	assistant professeur d'économie rurale Département des sciences économiques et sociales - mndiarrara@honnai.com	Télex Fax (223) 26 23 31 Télé (223) 26 20 12 IPR/IFRA - Institut Polytechnique Rural de Formation Appliquée - Université du Mali Karbougou BP 06 KOULIKORO MALI
Code 2876 FAIKREO Jean CAMEROUN	Helioel Télé	chef d'antenne - Section Systèmes de production - Tél cel : 237-	Télex Fax 237-227-22-55 Télé 237-227-22-33 Institut de Recherche Agricole pour le Développement - IRAD BP 415 Garoua CAMEROUN
Code 2594 FOULNOU SOLKISSAM TCHAD	CU - Verr Bois A1.15 Télé	Chief de ferme privée foulnou@yahoo.fr	Télex Fax 235-51-42-15 Télé 235-51-42-15 Ferme Privée BP 4370 N'Djamena TCHAD

Nom Prénom Nationalité	Adresse en France	Activité	Adresse Professionnelle
Code 2916 GBESSI Yaovi Issac Wilfred BENIN	CU Vert Bois Télé	Chargé de programme Développement rural	Telex CERPEPE CANGEA WNLACODJI COTONOU BENIN Fax 229-31-62-77 Télé 229-31-44-47-62-77
Code 2955 KEITA Mamady-Namory MALI	Observatoire - studio 303 Télé 04-67-58-01-91	Agent de recherche développement volet diversification des cultures - urdoc@buroticservices.net.ml	Telex Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement URDOC BP 11 NIONO MALI Fax 509-2223591/223847 Télé 509-2983111-250755
Code 7 MICHAUD Jean Mary HAITI	Télé	Directeur de l'EMAD E.M.A.D. - Ecole Moyenne d'Agriculture de DONDON	Telex MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES & DU DEVELOPPEMENT RURAL - MARINDR Route Nationale n° 1 BP 1441 - DAMIEN PORT AU PRINCE HAITI Fax 221 8 241 22 19 Télé 221 8 22 59 29
Code 2480 NDAO Thierno SENEGAL	CU Voie Do Télé 04-67-04-03-05	Inspecteur régional CSA de Kaolack	Telex COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE BP 204 Kaolack SENEGAL Fax 221 8 241 22 19 Télé 221 8 22 59 29
Code 2743 NGONGAR NGAMBOR Jacob TCHAD	Rés. Dr. Proby "Le trioler" - Bat 5 - N° 202 - 1228 rue Prof. Anelade 34090 Montpellier Télé 06 21 25 77 23	ESAT 2 - FC jngongar@yahoo.fr	Telex MINISTRE DE L'ELEVAGE Direction de l'élevage et des ressources animales (DIERA) B. P. 750 NDJAMENA TCHAD Fax (235) 52 44 38 Télé (235) 52 98 53
Code 2918 SCHREURS Maria Elisabeth Agnès PAYS BAS	L'Emeraude - 198 Allée des Ecurieuls 34980 St Gély du Fesc Télé 04-67-66-91-78	Agronome Netherlands Development Agency Détachée au Centre international pour la Fertilité des sols et le dévelop. agric.	Telex NEDA - HPI/VAID Postbus 20061 2500 EB Den Haag PAYS BAS Fax 31-70-348-52-88 Télé 31-70-348-67-02

Nom Prénom Nationalité	Adresse en France	Activité	Adresse Professionnelle
Code 2915 SOGLOHOUN Robert Faustin BENIN	CU la Colombiere 4-1-5  Télé 06-67-04-28-98	Directeur exécutif  Développement communautaire - cpdb56@hotmail.com ou	Téléx Fax 229-35-69-25 C(R)DB - ONG Siège social Djakotomey (Coutfo) 04 BP 0766 Cotonou BENIN Télé 229-35-69-25
Code 2976 SOUMAORO Saugui MALI	CU - Vert Bois B1-7  Télé	Conseiller CDG  Centre de prestation de services - pcps@afribone.net.ml	Téléx Fax 35 20 12 Télé 35 20 12 Projet Centres de Prestations de Services de Niono- P.C.P.S. BP 02 NIONO MALI
Code 2282 THIAM Abdourahmane SENEGAL	Citadines St Odile - ch. 102 - 195 rue du Pre au Clercs  Télé 04-99-61-95-18	Responsable Section CdG  Direction du développement rural	Téléx Fax 981-16-83 Télé 981-10-54 SODIFITEX - Société de Développement des Fibres Textiles du Sénégal BP 92 Tambacounda SENEGAL

